



Construire
FO ENSEMBLE
Votre Avenir

Flashez le code à droite vous accéderez
directement à notre site internet



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL LE 24 AVRIL 2017

Le lundi 24 avril prochain, vous serez appelés à élire vos représentants du personnel, à savoir:

- Une Délégation Unique (DUP)

Pourquoi voter ?

A quoi servent ces instances ?

Comment fonctionnent-elles ?

Comment se déroulent ces élections ?

COMMENT VONT SE DEROULER LES ELECTIONS ? FO

Les acteurs

- **Les électeurs:** peuvent participer au vote à la délégation unique du personnel tous les salariés ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) depuis au moins 3 mois à la date du scrutin.
- **Les candidats:** peuvent être candidats tous les salariés ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) depuis au moins 1 an à la date du scrutin.

Dans quel collège voter ?	Délégation Unique du Personnel
Employés / Ouvriers	Collège 1
Maitrises	Collège 2
Cadres	Collège 2

Selon la catégorie de personnel à laquelle vous appartenez, vous serez électeur dans le collège 1 ou 2. Vous désignerez donc les représentants de votre catégorie.

Nombre de sièges à pouvoir ?

	DUP
Collège 1	4 sièges
Collège 2	1 siège

Pour chaque siège à pouvoir, il y aura lieu d'élire:
1 titulaire et 1 suppléants

Vous aurez donc à voter 2 fois:
• titulaires puis suppléants

Pour voter, 2 possibilités:

Le vote à l'urne: 2 bureaux de vote seront ouverts de 6h30 à 18h30

Le vote par correspondance:

Il sera envoyé à l'ensemble du personnel le matériel de vote par correspondance. N'oublier pas de signer les enveloppes retour. Ce matériel sera envoyé le lundi 10 avril 2017 au plus tard.

Délégation Unique du Personnel (DUP) FO

La DUP exerce les attributions des DP, des membres du CE et du CHSCT.

- Un secrétaire et un secrétaire adjoint sont désignés parmi les membres titulaires de la DUP.

La DUP est convoquée par l'employeur au moins une fois tous les 2 mois.

La DUP est convoquée au moins 1 fois tous les 2 mois par l'employeur avec un ordre du jour commun communiqué au moins 8 jours avant la séance. Ces réunions abordent les sujets relevant des attributions des DP, du CE et du CHSCT. Au moins 4 réunions par an doivent porter, en tout ou partie, sur des sujets relevant des attributions du CHSCT.

Le CHSCT Elvetino sera une instance à part.

Le temps passé en réunion par les délégués n'est pas déduit du crédit d'heures de délégation.

LE 24 AVRIL 2017

je vote FO! **AGISSONS ENSEMBLE**

FO FORCE OUVRIERE
LA FORCE SYNDICALE
<http://www.fo-newrest-wl.eu>